

COMMUNICATION FINANCIERE



BILAN PROVISOIRE AU 30 JUIN 2005

BILAN ACTIF				BILAN PASSIF			
EN KDH				EN KDH			
	ACTIF	AU 30/06/05	AU 31/12/04		PASSIF	AU 30/06/05	AU 31/12/04
I -	ACTIF IMMOBILISE			I -	FINANCEMENT PERMANENT		
	Immobilisations en non-valeurs	223 903	231 864		Capitaux propres	13 051 871	12 762 608
	Immobilisations incorporelles	22 708	24 656		Capitaux propres assimilés	62 554	64 334
	Immobilisations corporelles	13 287 367	12 569 782		Dettes de financement	7 476 899	7 624 969
	Immobilisations financières	6 883 786	7 477 439		Provisions durables pour risques et charges	363 595	415 086
	Ecarts de conversion - Actif	93 602	140 126		Ecarts de conversion - Passif	33 933	72 100
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	20 511 365	20 443 868		TOTAL FINANCEMENT PERMANENT	20 988 853	20 939 097
II -	ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie)			II -	PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie)		
	Stocks	479 004	463 008		Dettes du passif circulant	1 804 304	1 395 356
	Créances de l'actif circulant	784 176	631 470		Autres provisions pour risques et charges	143 737	132 262
	Titres et valeurs de placements	1 074 673	894 545		Ecarts de conversion - Passif (éléments circulants)	7 339	10 449
	Ecarts de conversion - Actif (éléments circulants)	3 353	8 222		TOTAL PASSIF CIRCULANT	1 955 380	1 538 067
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 341 206	1 997 245	III -	TRESORERIE-PASSIF	-	-
III -	TRESORERIE-ACTIF	91 662	36 051		TOTAL PASSIF	22 944 233	22 477 164
	TOTAL ACTIF	22 944 233	22 477 164				

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES PROVISOIRE AU 30 JUIN 2005

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES			
EN KDH			
	NATURE	AU 30/06/05	AU 30/06/04 Estimés (1)
I -	PRODUITS D'EXPLOITATION		
	Ventes de marchandises (en l'état)	1 698	2 563
	Ventes de biens et services produits	1 302 991	1 173 606
	Variation de stocks de produits	25 074	1 217
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	94 663	74 364
	Subventions d'exploitation	-	-
	Autres produits d'exploitation	434	502
	Reprises d'exploitation; transferts de charges	6 926	6 901
	TOTAL I	1 431 787	1 256 720
II -	CHARGES D'EXPLOITATION		
	Achats revendus de marchandises	1 328	1 871
	Achats consommés de matières et fournitures	326 722	291 710
	Autres charges externes	43 859	40 819
	Impôts et taxes	10 584	9 755
	Charges de personnel	353 864	354 381
	Autres charges d'exploitation	111	114
	Dotations d'exploitation	309 365	322 053
	TOTAL II	1 045 834	1 020 702
III -	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	385 953	236 018
IV -	RESULTAT FINANCIER	- 125 452	- 207 352
V -	RESULTAT COURANT (III+IV)	260 502	28 666
VI -	RESULTAT NON COURANT	- 4 608	- 27 826
VII -	RESULTAT AVANT IMPÔTS (V - VI)	255 893	840
VIII -	Impôts sur les résultats	6 630	5 984
IX -	RESULTAT NET (VII - VIII)	249 263	5 144
X -	TOTAL DES PRODUITS	1 580 281	1 300 677
XI -	TOTAL DES CHARGES	1 331 018	1 305 821
XII -	RESULTAT NET (X - XI)	249 263	5 144

Price Waterhouse
101, Bd Massira Al Khadra
20100 Casablanca - Maroc
Téléphone (212) 22 77 90 00 / 98 40 40
Télécopieur (212) 22 77 90 90 / 99 11 96

**“OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER (ONCF)”
ATTESTATION DES AUDITEURS INDEPENDANTS
PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2005**

En exécution de la mission prévue par la loi n° 23-01 du 6 mai 2004 modifiant et complétant le Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan et du compte de produits et charges de l'Office National des Chemins de Fer (ONCF) couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession applicables au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

1. L'ONCF avait comptabilisé en 2002, DH 6 389 millions en tant que dotation en capital à recevoir de l'Etat, compte non tenu de DH 1 949 millions ayant préalablement fait l'objet, à ce même titre, d'un engagement formalisé de l'Etat (contrat programme 2002-2005) et dont l'ONCF a reçu DH 1 919 millions à la date du 30 juin 2005.

Cet engagement de l'Etat, ainsi que comptabilisé par l'ONCF demeure, cependant, non encore formalisé par un document officiel à même de supporter la prise en charge de ce montant dans les livres de l'Office. Ce dernier, dans ce cadre, avait saisi en date du 2 août 2002, le Ministère des Finances pour l'obtention d'un tel document, sans qu'une réponse n'ait été reçue à ce jour.

A cet égard, l'ONCF estime que la correspondance du Ministère des Finances en date du 28 décembre 2001, relative à la mise en œuvre de l'opération de transfert, effectif à partir du 1er janvier 2002, de la Caisse de Retraite Interne de l'ONCF au Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR) bien qu'elle ne fasse pas mention expressément d'un engagement formel sur le montant de la dotation en capital à recevoir ainsi comptabilisé en 2002, a validé le schéma mis en place pour faire face à ce coût de transfert.

2. Sur la base de notre examen limité et à l'exception de ce qui est mentionné au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé d'autre fait susceptible d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Casablanca, le 13 septembre 2005

Price Waterhouse

A. Belkamsi
Associé

(1) : l'exercice 2005 constitue le premier exercice d'arrêté semestriel des comptes de l'ONCF.